



Dr. Olivier Buirette

Le 9 novembre 2019, nous devrions célébrer les 30 ans de la chute du mur de Berlin ainsi que le début d'un processus qui devait, en moins de 20 ans, réunifier l'Europe afin d'ouvrir une nouvelle page de la construction de l'Union européenne (UE) dont l'un des tournants majeurs fut la signature du Traité de Maastricht en 1992.

En effet, après une phase rapide - et compréhensible - de l'élargissement d'abord militaire avec l'intégration de ces pays au sein de l'OTAN, l'élargissement à l'Est de l'UE devait se faire en quatre grandes phases.

La première fut en 1995 avec l'intégration de l'Autriche, neutre depuis 1955, au sein de l'UE. Ce fut ensuite le tour de l'ensemble - ou presque - des pays d'Europe centrale et orientale, les PECO, en 2004 auxquels on ajouta, en 2007, la Roumanie et la Bulgarie. Enfin, la Croatie, en 2013, est devenue le 28^e membre de l'UE jusqu'à ce que, avec le *Brexit* en 2017, le nombre de membres retombe à 27.

Bien des choses se sont produites depuis ces dates et il serait trop long d'y revenir. Toutefois, on peut dégager un certain nombre de nouveaux paramètres qui sont apparus à partir de 1989 et qui ont eu un impact direct sur l'Europe centrale.

Le premier d'entre eux est le retour en puissance et en influence de la Russie depuis le début des années 2000. Ceci a eu pour effet de rééquilibrer la position dominante des États-Unis à la suite de

L'Europe centrale début 2019 : où en sommes-nous ?

la fin de la guerre froide et de diminuer l'influence de cet État sur l'Europe centrale, mais aussi sur les ex-Républiques soviétiques que sont la Biélorussie, l'Ukraine ou encore la Moldavie ; l'actualité de ces derniers mois est encore là pour l'illustrer.

Le second de ces paramètres a été la très grande déception de ces pays quant à leur récente adhésion à l'UE. En effet, dès 2008, une crise économique mondiale et majeure devait frapper durement ces économies encore fragiles, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un processus de reconstitution des partis nationalistes - voire extrémistes - dans des sociétés qui sortaient pourtant traumatisées par plus de 40 ans de totalitarisme.

Le troisième paramètre est bien sûr le coup d'arrêt donné à la construction de l'UE avec le double rejet, en 2005, du projet de Traité constitutionnel, ce qui devait encore donner l'image d'un pilotage à vue de l'Union, naviguant au jugé des crises diverses qui allaient par la suite déferler sur celle-ci.

Hélas ces crises allaient précipiter davantage les problèmes et cimenter cette dérive des pays du centre européen, puis européens, et par la suite de nombreux pays dans le monde entier qui tous devaient céder à des gouvernements nationalistes, radicaux, voir au-delà.

La crise de l'Euro, la crise bancaire puis la crise grecque et les plans d'austérité drastiques pour les pays du sud de l'Europe, et enfin la crise migratoire - dont

la « route des Balkans » passe justement par l'Europe centrale - devaient achever de déstabiliser ces sociétés fragiles et provoquer la remontée dans l'opinion publique de partis politiques proposant des solutions simplistes en refermant celles-ci sur elles-mêmes.

Ainsi, alors que les années 20 du XXI^e siècle sont sur le point de débiter, un grand nombre de ces pays européens sont dirigés par des gouvernements conservateurs, parfois xénophobes. Les principaux États concernés sont la Pologne, la République tchèque, mais aussi la Hongrie qui a vu la fameuse *Central European University*, fondée par le milliardaire d'origine hongroise Georges Soros, fermer ses portes ; tout un symbole, car elle incarnait justement l'ouverture de l'Europe centrale vers le monde après 1989.

Tous ces États font le pari d'une UE qui continuera à s'affaiblir et qui, au soir des élections européennes de mai prochain, pourrait bien choisir une autre voie pour son avenir.

Tout est possible en effet et les paramètres évoqués plus haut pourraient bien, en se conjuguant, dégager assez de forces pour que ce scénario se produise. Car, qui avant la mi-novembre 2018 avait entendu parler des « Gilets Jaunes » et de l'importance que ce mouvement devait jouer par la suite en France ? Personne ou presque. Qui pouvait prévoir l'évolution politique en Italie avant juin 2018 ? Là aussi, personne - ou peu de monde - ne l'a vu arriver.



Nous entrons donc dans une période d'incertitudes. Nous croyions jusqu'il y a encore quelques mois que cela ne concernait qu'une Europe centrale fragilisée, avec un processus similaire aux années 1930. Finalement, nous nous apercevons que ces problèmes deviennent de plus en plus globaux, et c'est, de manière paradoxale, ce constat qui fait que nous assistons à tant de replis sur soi de la part de nombreux États alors que nous devrions être plus solidaires, car l'unité a toujours fait la force. Cependant, il est vrai qu'une période de crise engendre ce genre de choses.

Espérons alors l'arrivée d'un ultime paramètre dans les prochaines années, une accélération du rythme de l'Histoire, qui nous permettrait d'envisager une sortie rapide de ces temps de crise et un retour vers une régulation démocratique et positive de notre monde.

En attendant, la première échéance sera les élections européennes de mai 2019 qui proposeront un choix très clair : prendre une autre voie que ces 60 ans de construction européenne ou poursuivre tous ensemble et solidairement l'œuvre - certes difficile - entamée après pas moins de trois conflits européens qui avaient sinistrement ensanglanté notre continent au XX^e siècle.

À trois mois du Brexit, le gouvernement britannique dans l'impasse

Plus de deux ans après le référendum du 23 juin 2016 à la suite duquel les citoyens du Royaume-Uni se sont prononcés en faveur de leur sortie de l'Union européenne (UE), la Première ministre britannique, Theresa May, qui s'est vu confier la lourde tâche de mener les négociations de l'accord sur le « brexit », se retrouve dans une impasse. L'UE, qui espérait clore les discussions avec Londres à la mi-novembre, campe sur ses positions. De son côté, Mme May semble incapable de convaincre le Parlement britannique. L'accord conclu en novembre et validé par l'UE devait être présenté à la Chambre des Communes le 11 décembre. Or le rejet plus que probable de cet accord par les députés britanniques a contraint la Première ministre à reporter le vote au 21 janvier 2019 au plus tard.

Désormais, la discorde repose principalement sur le sort de la frontière de 500 km entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. En 2016, 31 % des exportations nord-irlandaises étaient destinées à la République d'Irlande, tandis que 30.000 personnes franchissent la frontière quotidiennement. La sortie du Royaume-Uni rétablirait les contrôles entre les deux

Irlandes, ce qui, d'une part, freinerait le commerce entre les deux pays, et d'autre part, fragiliserait l'accord de paix du Vendredi Saint du 10 avril 1998. L'Irlande du Nord est partagée entre le Parti unioniste Démocratique (PUD) pro-brexit et pro-britannique qui soutient la sortie de l'Irlande du Nord de l'UE avec le maintien d'une frontière terrestre poreuse, et le Sinn Féin, parti républicain pro-européen qui œuvre pour le maintien de l'Irlande du Nord dans l'UE avec à terme la réunification de l'Irlande. Pour le gouvernement britannique, l'éventualité d'un rétablissement de l'unité de la péninsule irlandaise est inenvisageable. C'est ce point précis qui rend la mission de Mme May particulièrement délicate.



Afin de résoudre le problème posé par la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord, le négociateur en chef du brexit pour l'UE, Michael Barnier, a intégré à l'accord une clause dite de « filet de sécurité » ou « backdrop ». Son but est d'accorder à l'Irlande du Nord un statut spécial, et ce jusqu'à la date butoir du 31 décembre 2020 pour l'avenir des relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni. Ainsi, l'Irlande du Nord resterait soumise aux normes européennes en matière de santé, de fiscalité et de réglementation, mais surtout sa frontière avec la République d'Irlande échapperait au rétablissement du contrôle des biens et des personnes. Ce contrôle serait alors effectué entre l'Irlande du Nord et le reste du Royaume-Uni. Le gouvernement britannique a donc fermement rejeté cette disposition, qui, selon lui, n'ouvrirait pas seulement la voie à la réunification de l'Irlande, mais surtout au démantèlement du Royaume-Uni. Seulement, Londres ne bénéficie pas d'une grande marge de manœuvre, car l'UE, qui se retrouve en position de force, rejette toute réouverture des négociations. Jean-Claude Juncker, le Président de la Com-



mission européenne, a en effet affirmé que l'UE n'était pas disposée à renégocier si ce n'est « à la marge », « pour apporter quelques précisions, quelques questions d'interprétation ».

Theresa May a donc les mains liées, même après avoir remporté un vote de confiance au sein de son propre parti (à 200 voix contre 117) le 12 décembre. Tandis que l'opposition dénonce l'incapacité de la Première ministre à parvenir à un accord satisfaisant les deux parties, la date du brexit, censé se produire le 29 mars 2019, approche à grands pas. Après avoir reporté le vote, la chef du Parti conservateur a annoncé se rendre à Bruxelles afin d'obtenir des « garanties juridiquement contraignantes » sur le caractère provisoire de la clause « backdrop ». C'est à peu près la seule option qui lui reste dans l'espoir de convaincre ses députés, et ainsi d'éviter la catastrophe que représenterait un divorce sans accord.

* Arthur Didier Deren